

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABOULE

Commune de LABOULE
Département de l'ARDECHE

Le Maire communique :

Par arrêté municipal n°1/2019 du 11 Janvier 2019,
Le Maire de Laboule a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement. Le zonage d'assainissement définitif sera approuvé par le Conseil Municipal au terme de l'enquête.

M. Michel DELALANDE, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du Jeudi 07 Février 2019 au Mardi 12 Mars 2019 inclus, pendant une période de 34 jours consécutifs. Elle se déroulera aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat de mairie au public soit les mardis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00. aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux dates et jours suivants :

- Le Jeudi 07 Février 2019, de 14 h 00 à 16 h 00.
- Le Mardi 12 Mars 2019, de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : MAIRIE DE LABOULE Monsieur Michel DELALANDE Commissaire Enquêteur Le Village 07110 LABOULE, ou, à l'adresse électronique suivante : assainissement.laboule@inforoutes.fr.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Mme Le Maire de Laboule.

Le dossier est consultable en mairie de Laboule aux heures d'ouverture et disponible sur le site internet de la mairie (assainissement.laboule@inforoutes.fr) et sur un ordinateur mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le dossier pourront être consultés en Mairie et sur site internet de la commune (assainissement.laboule@inforoutes.fr).

